

# CONSEIL MUNICIPAL D'AVANCON

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 25 JUIN 2016

Président : Monsieur Laurent NICOLAS

Secrétaire de séance : Madame Nicole QUEYREL (9/9)

Etaient présents : Mmes BOISSERENQ Josiane et QUEYREL Nicole, Mrs ALFONSE Joachim, DANY Guy, EYRAUD Joël, NICOLAS Laurent, ROUAULT Samuel et VALLON Joël.

Absents excusés : Madame GIAIME Nathalie donne procuration à Monsieur DANY Guy. Mrs ASTRION Julien et JACOB Stéphane excusés.

La séance est ouverte à 20h15.

Le compte-rendu de la séance du 20 mai 2016 a été approuvé par les membres du conseil municipal ( **voté 9/9**).

### **1 – REPARTITION DES SIEGES DE CONSEILLERS COMMUNAIRES AU SEIN DU NOUVEL EPCI ISSU DE LA FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'AVANCE ET DU PAYS DE SERRE-PONCON:**

Par courrier du 08 Juin 2016, cosigné par les communautés de communes de la Vallée de l'Avance et du Pays de Serre-Ponçon, relatif à la gouvernance du futur EPCI issu de la fusion des deux communautés de communes, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- Fixer, par délibération, en application du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté issue de la fusion des communautés de communes de la Vallée de l'Avance et du Pays de Serre-Ponçon.

Aussi, le conseil, après en avoir délibéré, **par 9/9 voix POUR**,

**-DECIDE DE FIXER**, à trente-trois le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté issue de la fusion des communautés de communes de la Vallée de l'Avance et du Pays de Serre-Ponçon réparti comme suit :

COMMUNES	POPULATION	NOMBRE DE CONSEILLERS TITULAIRES
La Bâtie-Neuve	2449	9
Espinasses	690	3
La Rochette	473	2
Mongardin	459	2
Remollon	438	2
Avançon	404	2

Rambaud	371	2
La Bâtie-Vieille	316	2
St Etienne-le-Laus	308	2
Venterol	248	1
Valsерres	234	1
Théus	206	1
Bréziers	201	1
Rochebrune	169	1
Piégut	155	1
Rousset	155	1

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **2 – CONVENTION POUR LES ACTIVITES SPORTIVES DANS LES ECOLES PRIMAIRES DU RPI :**

Cette convention a pour objet de définir un partenariat financier entre le Département des Hautes-Alpes et les collectivités locales partenaires ayant compétence en matière scolaire, et de fixer les modalités de financement par le département des activités sportives pratiquées dans les écoles primaires (à savoir le ski sur le domaine du Col Bayard ainsi que la natation à la piscine sur la commune de Tallard). (Convention nécessaire à la demande de subvention). Cette convention est prévue pour une durée d'une année scolaire renouvelée par reconduction expresse et prend effet à la date de la signature.

Après délibération, le conseil municipal, **valide** la répartition des activités sportives de l'année scolaire 2015/2016, et **autorise** le Maire à signer la convention de partenariat financier avec le département. **Voté à l'unanimité (9/9).**

## **3 – PROGRAMME VOIRIE COMMUNALE 2016 :**

Le chiffrage pour le goudronnage des voies suivantes va être demandé :

- Chemin Pré Conille
- Chemin Bouchet
- Chemin Terre Droite
- Chemin Montagne (en bas)
- Lotissement de l'Isle (chemins à plat)

**Voté à l'unanimité (9/9).**

## **4 – DEMANDE DE MONSIEUR CAIRE Jean-Louis – TERRAIN DES GUERINS :**

Suite au courrier adressé par M. CAIRE Jean-Louis, propriétaire de la parcelle A405 (aux Guérins), demandant l'autorisation de construire, le conseil municipal, décide à l'unanimité (**voté 9/9**) d'adresser la réponse suivante :

'Le terrain concerné ne se situe pas dans une zone constructible, (zone agricole), de ce fait, nous ne pouvons légalement pas accorder un permis de construire'.

## **5 – DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE ABONNEMENT EAU Melle ROUX**

### **Véronique:**

Melle ROUX Véronique, par lettre recommandée avec AR, demande la résiliation de l'abonnement d'eau souscrit par ses parents, décédés maintenant tous les deux. (pas de débit d'eau). Elle demande également la remise gracieuse de l'abonnement pour les deux dernières années soit 2014 et 2015.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité (**voté 9/9**) qu'il ne peut pas donner une suite favorable à sa demande de remise gracieuse pour les abonnements 2014 et 2015, et que pour 2016, l'abonnement sera annulé.

## **QUESTIONS DIVERSES:**

### **Fonds de solidarité pour le Logement (FSL) – année 2016**

Courrier du conseil Général nous sollicitant pour une participation au FSL :

Le calcul s'effectuant sur la base de 409 habitants (selon source INSEE : populations légales des communes en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016) et le tarif par habitant de 0,40€, le montant de la participation s'élève à 163,60€ pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'allouer une participation de 163,60€ pour le FSL, et autorise le maire à signer la convention avec le Conseil Général des Hautes- Alpes.

**Voté à l'unanimité (9/9).**

### **Autres questions:**

- Chemin du Gua: le conseil municipal décide d'amener deux camions de gravier de Remollon afin de boucher les trous (travaux prévus fin juin, début juillet).

**Voté à l'unanimité (9/9).**

- Chemin de Ferrus aux Santons :  
Se renseigner pour une demande d'utilité publique.

- Déchets verts déposés sur le Serres au lieu-dit des Taburles: Une raie de charrue va être faite, de façon à empêcher ce type de dépôt.

**Voté à l'unanimité (9/9).**

Fin de la séance à 22h 15.